

24 avril 2024

Foire Aux Questions

Webinaire ESMS : déployer les services et référentiels socles du Ségur Numérique

Doit-on commander en tant que gérant de plusieurs structures, des cartes physiques pour les responsables d'agence ou des cartes e-CPS afin de qualifier l'INS ?

En fonction du profil des professionnels gérant la qualification de l'INS, vous pouvez commander des cartes physiques ou e-CPS.

Est-il possible de mutualiser les cartes ?

Les cartes physiques ou e-CPS sont nominatives et ne peuvent être mutualisées.

Doit-on bien commander des certificats par FINESS juridiques ?

Un certificat doit être commandé par FINESS juridique, notamment dans le cadre d'une grappe

Quelle est la durée de validité des certificats ?

Les certificats ont une durée de 3 ans.

Existe-t-il une FAQ sur la mise en place des prérequis ?

Sur le site de l'ANS, vous trouvez l'ensemble des guides et des parcours guidés pour réaliser les démarches.

Peut-on mettre en place les services socles si notre DUI n'est pas référencé Ségur ?

Oui, même si avoir un DUI référencé Ségur facilite grandement la mise en place et l'utilisation des services socles (<https://esante.gouv.fr/decouvrez-votre-parcours-guide-esms>).

Est-ce que si l'on a un seul FINESS juridique, une seule carte CPS peut être suffisante ?

Les cartes sont pour les professionnels, même si vous avez un seul ESMS, il peut être nécessaire d'avoir plusieurs cartes.

Quel est l'usage du lecteur de carte si on ne prend que des cartes numériques ?

Le lecteur de carte est nécessaire pour habilitier les mandataires et les gestionnaires RPPS+, ce sont des opérations qui ne peuvent être réalisées qu'avec des cartes physiques.

Pourrons-nous avoir la liste des éditeurs référencés ?

Sur cette page de l'ANS, vous trouverez la liste des solutions (DUI) référencées Ségur : https://esante.gouv.fr/segur/solutions-referencées?search_api_fulltext=&field_categorie=851&field_type_logiciel=839&page=1

Si mon éditeur de DUI souhaite être référencé SEGUR, combien de temps dispose-t-il ?

Il n'y a pas de date limite pour les éditeurs pour se faire référencer. Cependant, des fenêtres de référencement sont organisées par l'ANS : les éditeurs doivent se porter candidats et déposer les preuves attendues afin d'être référencés dans les délais impartis.

Si notre solution DUI n'est pas référencée Ségur, avons-nous une date limite pour en changer ?

Il n'y a pas de date limite pour changer de solution DUI. L'une des ambitions du programme ESMS numérique est de financer des projets d'acquisition de solution DUI référencée Ségur, conforme avec les référentiels et services socles nationaux (contexte d'interopérabilité sécurisé).

Quels sont les frais à prévoir pour la mise en place des cartes ?

Dans le cadre de l'obtention des MIE, seuls les frais des lecteurs de carte sont à prévoir.

Quels professionnels doivent être inscrits sur le RPPS + ?

Les professionnels devant être inscrits sur le RPPS+ sont ceux non-inscrits à un ordre ou autorité d'enregistrement et devant utiliser les services socles.

Quel est le coût du lecteur de cartes et des cartes ?

Le coût d'un lecteur de carte varie entre 15€ et 30€, et les cartes sont gratuites.

Avez-vous des recommandations pour les établissements sociaux, pour réussir notre conduite du changement auprès des équipes sociales qui ont des difficultés à comprendre le sens à cette interopérabilité avec les services socles ?

A ce jour, il y a peu de retours d'expérience documentés de la part des établissements sociaux pour vous proposer des recommandations. Pour information, l'ANS est en train de formaliser des cas d'usages type, qui pourront vous appuyer.

Concernant les différentes procédures, est-il possible de réaliser les démarches avec un seul numéro FINESS ou est-ce que chaque établissement doit réaliser ses propres démarches ?

La contractualisation peut être réalisée directement sur le FINESS Juridique (EJ) et elle sera appliquée automatiquement à tous les FINESS géographiques (ET) qui y sont rattachés. Nous recommandons fortement cette contractualisation sur le FINESS EJ, qui simplifie grandement la démarche et évite d'oublier certains FINESS ET. Pour les commandes de cartes, cette action doit être réalisée par un mandataire. Il est possible de choisir un unique mandataire pour réaliser les commandes de cartes pour tous les ESMS, ou de définir plusieurs mandataires sur un périmètre donné. Pour les commandes de certificats, il faut cette fois-ci définir des administrateurs techniques par les représentants légaux des établissements.

Est-il nécessaire de contractualiser pour bénéficier d'une MSSanté ?

Afin de bénéficier d'une MSSanté, il est nécessaire de contractualiser avec un opérateur MSSanté. Les boîtes aux lettres sécurisées ont effectivement un coût d'abonnement annuel.